DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

☏ 04.92.44.23.93
secretariat@reallon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2023

Étaient présents : GOURLAIN Marine, MARSEILLE Rémi, MARSEILLE Sylvain, MOGNETTI Félix, MONTABONE Michel, OLLIEU Catherine, PEYRON Léa, PEYRON Loïc, ROUX-SIBILON Jean-Marc et SOULIÉ Luc.
Était absent : DE CRESSAC DE SOLEUVRE Guillaume.
Secrétaire de séance : MOGNETTI Félix

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 mars 2023 à 19 h 00 en séance ordinaire, à la Mairie de Réallon suite à la convocation du 17 mars 2023 qui lui a été adressé par Monsieur Michel MONTABONE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint, il donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2023. Le compte-rendu est approuvé avec une abstention (Madame Léa PEYRON, absente lors de la séance).
L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – FORET COMMUNALE DE RÉALLON

1.Présentation du projet de révision d'aménagement de la forêt 2023-2042

Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Christophe BERNARD, responsable ONF et Monsieur Frédéric PEYRE venus présenter et répondre aux questions sur la révision du document d'aménagement de la forêt communale proposée par l'ONF.
Le document d'aménagement de la forêt retrace le plan de gestion de la forêt sur 20 ans. Il est obligatoire et nécessaire pour bénéficier de subventions ou prétendre à la certification PEFC. La surface de gestion de la forêt communale de Réallon s'élève à 615 Ha dont 74 % de mélézins, 18% de pins sylvestres, 5 % de pins noirs.
L'ONF propose de prioriser les fonctions de la forêt communale, dans l'ordre suivant :

1- La protection contre les risques d'incendie
2- La préservation écologique des espèces
3- Fonction sociale (paysage, accueil du public, protection de la ressource en eau potable)
4- La production de bois.

La forêt de Réallon est morcelée sur plusieurs secteurs. Il y a 84 km de routes forestières et de pistes que la Commune doit entretenir. L'ONF proposera deux projets de création de routes forestières pour réaliser des dessertes supplémentaires.
195 Ha soit 32 % de la forêt est destiné à la sylviculture.
Selon les secteurs, les modalités de traitement s'effectueront soit en futaies irrégulières échelonnées sur 20 ans, soit en parquet. L'objet est de permettre à la forêt de se régénérer. Dès lors, la protection des semis doit être protégée des troupeaux et des cervidés. Le respect des éleveurs et la collaboration des chasseurs est essentielle.
Sur les 20 prochaines années, l'ONF proposera à la Commune de réaliser des travaux dans les domaines suivants :

- Sauvegarde des limites parcellaires de la forêt communale ;
- Entretien et création des dessertes ;
- Travaux de sylviculture (décapage) des parcelles 15,17 et 23 ;
- Entretien des équipements et lieux d'accueil du public (aire de Posette, sentiers de randonnées …) ;
- Coupes de bois : les coupes de régénération qui vont concerner 10 Ha de la forêt, doivent obligatoirement être réalisées à l'échéance des 20 ans du document d'aménagement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la révision d'aménagement pour les années 2023-2043.

2. Convention d'exploitation groupée de bois

Monsieur Christophe BERNARD, ONF, explique que l'exploitation groupée de bois tend à mettre à disposition de l'ONF les bois sur pied afin qu'ils soient vendus façonnés. L'ONF assure à la place de la commune l'exploitation de la/des parcelle(s) concernées par la convention d'exploitation.
L'objet de la présente convention porte sur une coupe de bois sur la parcelle 15, afin de permettre aux graines de germer. Les recettes de la coupe de bois feront l'objet de contrat d'approvisionnement avec des opérateurs locaux (scieries …). 24 lots de 4 à 6 stères pourront être mis en affouage. Suite à cette coupe, le pâturage ovins sera interdit dans la parcelle pendant au moins 15 ans.
Les recettes prévisionnelles issues de l'exploitation de la coupe s'élèveraient à 31 000 € HT. Les charges d'exploitation à 12 936 € HT dont 1350 € de frais de mission d'organisation de l'ONF, soit une recette nette prévisionnelle de 14 484,40 € pour la commune.

Monsieur Rémi MARSEILLE soulève la problématique des échanges de pâturage avec le groupement pastoral de Saint Apollinaire.
Le Conseil municipal approuve avec une voix contre la convention d'exploitation de la parcelle 15.

II – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est judicieux de mettre en œuvre des travaux d'aménagement de la mairie suite aux travaux de rénovation de la salle du Conseil municipal afin de poursuivre la réhabilitation intérieure du bâtiment et d'améliorer la consommation énergétique et le confort des utilisateurs du bâtiment. Il propose ainsi de réaliser des travaux ayant pour objet :

- la réfection du crépissage de la partie basse des murs extérieurs de l'entrée de la Mairie,
- le remplacement de la porte d'entrée de la mairie,
- la réfection du hall d'entrée par un nouveau carrelage et l'intégration d'un tapis de sol,
- la réfection de la montée d'escaliers par un nouveau carrelage coordonné avec le hall d'entrée.
- le remplacement des portes coulissantes de la salle du conseil municipal.
- L'acquisition de deux radiateurs avec régulation

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût prévisionnel des travaux HT	21 430,00 €	Région (Nos communes d'abord » 70 %	15 000,00 €
		Autofinancement	6 430,00 €
TOTAL	21 430,00 €	TOTAL	21 430,00 €

La délibération est approuvée.

III – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2022, le programme d'investissement de la voirie communale a concerné la Montée des Praux (Voie communale n°8) qui a bénéficié du soutien du Département. Pour poursuivre le traitement de la sécurité et de la rénovation des voies de ce secteur fréquenté du fait de la proximité de l'école et de la Chapelle, Monsieur le Maire propose de programmer la réfection de la Voie n°9 « Charrière Saint Claude » : de l'accès à l'école jusqu'aux limites de la parcelle 714.

La consultation des entreprises est en cours. Pour autant, Monsieur le Maire propose de délibérer sur le montant estimatif des dépenses de 33 600,00 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût prévisionnel des travaux HT	33 600,00 €	Département (55%)	18 480,00 €
		Autofinancement	15 120,00 €
TOTAL	33 600,00 €	TOTAL	33 600,00 €

Le Conseil municipal approuve le projet et autorise le Maire à solliciter les financements.

IV – COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2021 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur Luc SOULIÉ, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 202 du service des Remontées Mécaniques, du service de l'eau et du budget principal de la Commune qui s'établissent comme suit :

1. Compte administratif 2022 du budget principal de la Commune :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	180 205,27		0,00	1 003 490,06	180 205,27	1 003 490,06
Opérations de l'exercice	83 745,39	253 471,28	428 115,34	758 132,20	511 860,73	1 011 603,48
Totaux	**263 950,66**	**253 471,28**	**428 115,34**	**1 761 622,26**	**692 066,00**	**2 015 093,54**
Résultats de clôture	10 479,38			1 333 506,92		1 323 027,54
Restes à réaliser	333 900,00	181 311,22			333 900,00	181 311,22
Totaux cumulés	597 850,66	434 782,50	428 115,34	1 761 622,26	1 025 966,00	2 196 404,76
Résultats définitifs	**163 068,16**			**1 333 506,92**		**1 170 438,76**

En section d'investissement, sur un budget voté de 1 556 515,27 €, seuls 83 745,39 € ont été réalisés en dépenses et 253 471,28 € en recettes. Les opérations voirie communale 2022 (Montée des Praux), les travaux ayant concerné la salle du conseil et la décharge des Mi ont été réalisées. Les opérations relatives au bâtiment du camping municipal, au colombarium, et à la sacristie sont en cours. Le marché de travaux du Fort a également été lancé pour sélectionner l'entreprise de maçonnerie. Côté recettes d'investissement, la commune a perçu pendant l'année les soldes de subvention pour les travaux d'urgence et de l'adressage. Le solde de subvention des travaux de la salle du conseil a également été reçue en début d'année et apparaitra au compte administratif 2023. La Commune demandera également en 2023 les acomptes de subvention pour financer les travaux du Fort. En section de fonctionnement sur un budget voté de 1 640 450 €, les dépenses réalisées s'élèvent à 428 115,34 € et les recettes à 758 132,20 €.

2.Service de l'eau :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	277 025,43		0,00	16 131,35	277 025,43	16 131,35
Opérations de l'exercice	29 371,68	431 649,97	42 728,26	83 769,17	72 099,94	515 419,14
Totaux	**306 397,11**	**431 649,97**	**42 728,26**	**99 900,52**	**349 125,37**	**531 550,49**
Résultats de clôture		125 252,86		57 172,26		182 425,12
Restes à réaliser	40 680,00	33 600,00			40 680,00	33 600,00
Totaux cumulés	347 077,11	465 249,97	42 728,26	99 900,52	389 805,37	565 150,49
Résultats définitifs		**118 172,86**		**57 172,26**		**175 345,12**

Le Compte administratif du budget de l'eau sur un budget de 441 676,43 € en section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 29 371,68 € et les recettes à 431 649,97 €. Les opérations ayant concernés le maillage au chef-lieu les Méans, au villard et au chef-lieu ainsi que le captage des Fouents sont soldées. Les restes à réalisés concernent le captage des blancs en dépenses et le solde de subvention à recevoir sur l'opération « réhabilitation AEP rive droite ». En section de fonctionnement, le budget s'élevait à 95 381 € sur lequel 42 728,26 euros ont été réalisés en dépenses et 83 769,17 € en recettes.

3. Budget des remontées mécaniques :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	330 763,77	0,00	0,00	223 100,53	330 763,77	223 100,53
Opérations de l'exercice	955 854,94	1 190 224,63	1 834 341,00	1 686 505,27	2 790 195,94	2 876 729,90
Totaux	**1 286 618,71**	**1 190 224,63**	**1 834 341,00**	**1 909 605,80**	**3 120 959,71**	**3 099 830,43**
Résultats de clôture	96 394,08	0,00	0,00	75 264,80	21 129,28	0,00
Restes à réaliser	46 700,00	0,00			46 700,00	0,00
Totaux cumulés	1 333 318,71	1 190 224,63	1 834 341,00	1 909 605,80	3 167 659,71	3 099 830,43
Résultats définitifs	**143 094,08**			**75 264,80**	**67 829,28**	

La section d'investissement correspond sur l'exercice 2022 au renouvellement d'une dameuse, à la mise en place de nouvelles animations (Escape Game et Disc Golf), à la mise en conformité du dépôt d'explosifs, à la réalisation d'études pour les projet de réhabilitation de la Base de Loisirs et des combles de la Maison d'Accueil, au solde des marchés relatifs à l'opération de diversification par l'aménagement du sommet du Domaine Skiable et le sentier des crêtes, à l'achat et à la mise en place d' un automate de vente de forfaits de Remontées Mécaniques, à la fin des travaux de renforcement de la ressource en eau pour la neige de culture.
La section de fonctionnement se trouve fortement en hausse par rapport à l'exercice 2021 qui représentait l'année blanche causée par la fermeture administrative des remontées mécaniques où tous les postes avaient été à la baisse (aussi bien en dépenses qu'en recettes). Pour cet exercice 2022, il est à noter une forte dépense de fonctionnement liée à la sortie de l'actif de la Régie des Remontées Mécaniques de l'ancienne dameuse qui a été remplacée.

Le résultat de clôture tous budgets confondus s'élève à 1 277 954,60 euros.

Après la présentation des comptes par Monsieur Luc SOULIÉ, Monsieur le Maire porte au vote les comptes de gestion du budget principal, du budget de l'eau et du budget des remontées mécaniques. Les comptes de gestion sont les documents dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.
Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion afin de ne pas participer au vote des comptes administratifs. Monsieur SOULIÉ porte au vote les comptes administratifs du budget principal de la commune, du budget de l'eau et du budget des remontées mécaniques 2022.
Les comptes administratifs 2022 sont votés à l'unanimité des membres présents.

V – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal après avoir approuvé les comptes administratifs 2022 décide de l'affectation des résultats 2022 pour tous les budgets :

Budget de la Commune :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONTABONE, Maire ; Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 180 205,27 €		169 725,89 €	Dépenses 333 900,00 € Recettes 181 311,22 €	-152 588,78 €	- 163 068,16 €
FONCTIONNEMENT	1 003 490,06 €	0€	330 016,86 €			1 333 506,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	**1 333 506,92 €**
Affectation obligatoire : **A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)**	163 068,16 €
Solde disponible affecté comme suit : **Affectation complémentaire en réserves (c/1068)** **Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)**	0 € 1 170 438,76 €
Total affecté au c/1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 **Déficit à reporter (ligne 002)**	0,00 €

Budget des remontées mécaniques :
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONTABONE, Maire ; Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-330 763,77 €		234369,69 €	Dépenses 46 700,00 € Recettes 0 €	-46 700,00 €	-143 094,08 €
FONCTIONNEMENT	223 100,53 €	1€	-147 835,73 €			75 264,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	**75 264,80 €**
Affectation obligatoire : **A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)**	75 264,80 €
Solde disponible affecté comme suit : **Affectation complémentaire en réserves (c/1068)** **Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)**	0 € 0 €
Total affecté au c/1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 **Déficit à reporter (ligne 002)**	0,00 €

Budget de l'eau :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONTABONE, Maire ; Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 277 025,43 €		402 278,29 €	Dépenses 40680,00 € Recettes 33 600,00 €	- 7 080,00€	118 172,86 €
EXPLOITATION	16 131,35 €	2€	41 040,91 €			57 172,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que le résultat la section d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de d'exploitation. Les résultats excédentaires de chaque section sont reportés pour chacune au budget 2023.

VI – REMONTEES MECANIQUES

1.Animation- Outdoor Mix Spring festival 9ème édition. Organisation d'une descente de VTT Downhill.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon organise, dans le cadre du programme d'animation de la station de Réallon, une épreuve de VTT Downhill, qui aura lieu les 27 et 28 mai 2023. Cette épreuve sera organisée en partenariat avec l'association We are Hautes-Alpes.

Pour cette manifestation, Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 30 euros pour les inscriptions individuelles. En 2022, l'évènement a accueilli environ 60 participants.

La délibération est votée à l'unanimité.

2.Tarif animation – Inscription Course Enduro kids

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon organise, dans le cadre du programme d'animation de la station de Réallon, la course de VTT, Provence Enduro Kid, les 19 et 20 août 2023. Il propose que le tarif appliqué soit de 30 euros pour les inscriptions individuelles :

Le Conseil Municipal approuve le tarif proposé et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à la manifestation.

3.Championnat de France UNSS Hiver 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon a réalisé l'organisation des Championnats de France UNNS Excellence Collèges et Lycées durant cet hiver 2022/2023, du dimanche 29 janvier au vendredi 3 février 2023. La réalisation de cette manifestation a permis d'assoir la notoriété du domaine skiable de Réallon mais à demander un travail important de tous les services de la régie. Monsieur le maire propose ainsi de recevoir une aide financière de 1000€ HT de la part du comité d'organisation UNSS afin d'aider à la prise en charge des coûts d'organisation de la régie.

Les membres du conseil municipal approuvent la délibération.

Le directeur de la station ajoute qu'à l'issue des épreuves, le lycée d'Embrun a été proclamé champion de France pour les garçons et celui de Briançon pour les filles.

4.Weekend Green show – Hiver 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon a réalisé un nouvel évènement afin de sensibiliser sa clientèle à adopter des gestes plus vertueux pour l'environnement lors des séjours au ski.
La station de Réallon souhaite impliquer l'ensemble des professionnels dans le développement d'un plan d'action éco-responsable et a réalisé un weekend spécial les 18 et 19 mars 2023. En plus de cette action en faveur de l'écomobilité, Monsieur le Maire propose de reverser 10 % des recettes des forfaits du week-end au CNRS afin de participer à l'acquisition d'un matériel GPS et au suivi d'un aiglon d'un des couples d'aigles royaux nichant sur la Commune de Réallon.
Les recettes du weekend s'étant élevées à environ 3000,00 €, 300,00 € seraient reversés pour cette cause environnementale.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Camping – Caravaning – Caravaneige Municipal – Eté 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élaboration des tarifs fixant les prix du Camping – Caravaning pour l'été 2023.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les tarifs pour l'été 2023 tels que définis ci-dessous :

en € TTC	Tarif	Taxe de Séjour	Total
Adulte 18 ans et plus	7,80€	0,20	**8,00€/pers/jr**
Enfant 13 -17 ans	7,00€	0	**7,00€/pers/jr**
Enfant 3 à 12 ans	4,00€	0	**4,00€/pers/jr**
Enfant – 3 ans	**Gratuit**		
Adulte 14 jours et plus	6,30€	0,20	**6,50€/pers/jr**
Electricité / tente	6,00€	0	**6,00€/tente/jr**
Animaux de compagnie	2,00€	0	**2,00€/animaux/jr**
Emplacement seul	5,00€	0	**5,00€/empl/jr**

Les tarifs incluent le véhicule, l'emplacement, la tente (ou la caravane, le camping-car ou la voiture/van aménagé), la taxe de séjour et l'accès aux sanitaires.

6.Exploitation et gestion des Remontées Mécaniques – Eté 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir l'exploitation et la gestion des Remontées Mécaniques pour la saison d'été 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne pouvoir au Maire pour procéder au recrutement du personnel nécessaire à l'entretien des Remontées Mécaniques et au fonctionnement des deux télésièges au cours de la saison estivale 2023.
- arrête les tarifs été 2023 tels que définis ci-dessous :

Tarifs piétons

1 Aller-retour	1 télésiège	2 télésièges
Adulte (de 14 ans à 65 ans)	8.00 €	12.00 €
Enfant (de 5 à – de 14 ans) Sénior (+ de 65 ans)	6.00 €	9.00 €
Groupes (+ de 20 personnes)	7.00 €	11.00 €
Groupes (+ de 50 personnes)	6.00 €	9.00 €
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans et plus de 75 ans		

Tarifs VTT et Trottinettes

	Journée	Demi-journée (matin ou après-midi)	6 Jours consécutifs	Saison
Adulte (de 14 ans à 65 ans)	18.00 €	14.00 €	66.00 €	99.00€
Enfant (de 5 à 14 ans) Sénior (+ de 65 ans)	16.00 €		55.00 €	

Groupe + 20 personnes	17.00 €	13.00 €	
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans et plus de 75 ans			

Une seule montée VTT	1 télésiège	2 télésièges
Adulte (de 14 ans à 65 ans)	8.00 €	12.00 €
Enfant (de 5 à – de 14 ans) Sénior (+ de 65 ans)	6.00 €	9.00 €
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans et plus de 75 ans		

Pour les principaux clients, le Conseil Municipal autorise le Maire à accorder des réductions sur les tarifs, en fonction des ventes des années antérieures. Ces réductions seront établies dans le cadre de conventions. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces conventions. Dans le cadre de la promotion de la Station de Réallon, le Conseil Municipal autorise le Maire à délivrer 100 titres de transports gratuits dans les titres suivants : Aller-retour piéton, forfaits VTT journée, demi-journée, 6 jours consécutifs et saison.

Une proposition de forfait à l'année sera présentée au conseil courant 2023.

7. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de permettre à la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon de palier au financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 200 000 Euros auprès du Crédit Agricole Alpes Provence dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (« tirages ») et remboursements.
Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence sont les suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Date d'entrée en vigueur : A la signature du contrat
- Durée : Un an à compter de la date d'entrée en vigueur
- Indice de référence et marge : Euribor 3 mois moyenné +0,85%
  (Le tout flooré à 0,85% en cas d'Euribor 3 mois moyenné négatif)
- Paiement des intérêts : Au trimestre
- Frais de dossier : 0,20% du montant soit 400 euros
- Commission de non utilisation :Exonération
- Marge appliquée en cas de retard :Taux d'intérêt en vigueur majoré de 3,00% l'an
- Garantie :Aucune

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et pièces aux effets ci-dessus et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par le contrat.

8.Attribution d'une prime au personnel permanent et saisonnier pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime au personnel permanent et saisonnier, pour l'année 2023. L'enveloppe financière proposée s'élève à 20 000,00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9.Vente de matériel- barquette

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au bilan d'utilisation du matériel du service de sécurité des pistes il convient de procéder à la vente d'une barquette de secours qui n'est plus utilisée au tarif suivant :

Type de matériel	Prix de revente en € HT	Prix de revente en € TTC
Barquette	800,00 €	960,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10.Remboursement d'un forfait journée

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une commande de forfait d'un particulier débitée deux fois pour le même forfait, il convient de rembourser le particulier de la somme de 25,00 euros.

Les élus votent à l'unanimité le remboursement.

11.Remboursement de cinq forfaits semaine avec carte main libre

Monsieur le Maire expose que suite à une erreur technique, un particulier a été débité à deux reprises de la somme de 608 euros pour l'achat de cinq forfaits semaine.
Les élus approuvent le remboursement.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

1- Décisions prises par le Maire
Monsieur le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prise en vertu de la délibération n°53/2020 du 10 juillet 2020 relative aux délégations que le Conseil municipal transmet au Maire :
- Décision n°2023-01 : Renouvellement de l'adhésion de la commune au médiateur de l'eau pour un montant de 360,00 € en vertu du 14 de la délibération 53/2020 ;
- Décision n°2023-02 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'AMF 05 pour un montant de 238,00 € en vertu du 14 de la délibération 53/2020 ;
- Décision n°2023-03 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ANEM pour un montant de 266,43 € en vertu du 14 de la délibération 53/2020 ;
- Décision n°2023-04 : renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE pour un montant de 100,00 € en vertu du 14 de la délibération 53/2020.

2- Contrôles de l'Office français de la biodiversité (OFB)
Monsieur le Maire informe que l'Office français de la biodiversité (OFB) est intervenu aux Lacas suite au rebouchage d'une mare. L'employé communal a réalisé les travaux de remise en état qui ont été validés par l'OFB.

3- La liste des travaux prévisionnels sur la Commune a été adressée à tous les élus. Monsieur le Maire reste à l'écoute des propositions que les membres du Conseil souhaiteraient lui faire remonter.

4- Monsieur le Maire informe que l'accrobranche de la station est en cours de démontage. Une dizaine de jours de travaux est prévue.

5- L'agence départementale IT05 va mener une étude de faisabilité d'un site d'escalade aux Aiguilles de Chabrières.

6- Statu quo du dossier de reprise de la ZAC de Pra Prunier. Les négociations sont en cours.

7- Les remontées mécaniques ont adressé à la Région une demande de subvention pour la base de nature qui n'a pas été instruite lors de la dernière commission plénière de la Région. Les dossiers d'autres collectivités ont également été concernés par ce problème de communication. La chargée de mission de la Communauté de Communes tente de connaître l'origine de ce dysfonctionnement.

8- L'aménagement du rond-point en bas de la station est en cours. Les panneaux devraient être installés début mai.

9- Une première réunion de lancement du SCOT a eu lieu le 13 mars 2023. Des ateliers seront réalisés dans chaque commune du territoire. Marine GOURLAIN suivra les travaux d'élaboration du SCOT pour la Commune.

10- Fort de Réallon - Le marché public de maçonnerie a permis à la Commune de recevoir cinq candidatures et offres pour la réalisation des travaux de confortement des murs de courtine. Le maître d'œuvre Sylvestre GARIN doit analyser les offres. Les travaux débuteront suite à l'avis d'attribution du marché courant avril/mai.

11- Audrey GUILLAUME remplace actuellement Valérie PEYRON au poste de secrétaire le temps que la commune recrute. Les élus ont reçu lundi dernier quatre personnes en entretien.

12- Le directeur de la station, Robin DEYMIER fait un point sur la saison d'hiver 2022/2023 qui vient de terminer. Malgré un enneigement faible le bilan économique et social est correct sur le domaine alpin : les recettes ont atteint l'objectif d'une saison « normale » et permettront de proposer un budget équilibré tout en assurant les investissements planifiés tant dis que l'ensemble des embauches ont pu être maintenues. Sur le domaine nordique le bilan est plus mitigé avec seulement 33 jours d'ouverture partielle donnant lieu à un nouveau déficit. La saison d'été attaquera avec deux weekends de préouverture les 27/28 mai et 10/11 juin puis se lancera en continu à partir du samedi 8 juillet 2023.

La séance est levée à 21 h 15.

Fait à Réallon, le 28 mars 2023.

Le secrétaire de séance,
Félix MOGNETTI

Le Maire,
Michel MONTABONE

MAIRIE DE REALLON 05150